







## ~ FICHE ETUDIANT / BOURSIER / EXONERE ~

A retourner à :

UNIVERSITÉ TOULOUSE  
Jean Jaurès

Gestionnaire à contacter :  
(Réservé à l'université) :

Université de Toulouse II-Le Mirail  
(Tampon du service)

N° de poste :

Merci de remplir le formulaire en majuscule dans son intégralité

### ❶ Identification :

- Nom d'usage : \_\_\_\_\_
- Nom de naissance : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- N° étudiant : \_\_\_\_\_

### ❷ Adresse personnelle :

N° : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_

### ❸ Domiciliation bancaire :

**COLLER OU AGRAFER VOS DEUX RIB OU RIP DANS CE CADRE  
A vos NOM et PRENOM**

**NB : Si vous souhaitez que les versements soient effectués sur un compte dont vous n'êtes pas le titulaire, veuillez joindre, en plus du RIB concerné, une lettre manuscrite le précisant.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature



# Notice d'information

## Tableau des décisions d'exonération

Nature de la demande d'exonération	Pièces Justificatives à fournir
n°1 - Article R719-49 du code de l'éducation Pupilles de la nation	Photocopie du jugement d'adoption par la Nation
n°2 Article R719-50 du code de l'éducation	Réfugiés Carte de résident avec le statut de réfugié(e) à l'exclusion de tout autre document (l'autorisation provisoire de séjour ou le récépissé de demande d'asile, ou le récépissé de demande de titre de séjour ou l'octroi de la protection subsidiaire ne sont pas recevables)
	Travailleurs privés d'emploi (ne percevant pas d'indemnités à ce titre) Attestation de Pôle Emploi précisant que l'étudiant n'est pas bénéficiaire d'une indemnité
N°3 Art. R 4123-43 du code de la Défense Enfants de certains militaires blessés ou tués accidentellement en temps de paix	Attestation du Ministère de la Défense
n°4 - DECISION du CA du 07/10/86 et du CA du 28/06/2011 Personnels de l'UT2J (titulaires, contractuels en poste à l'UT2J depuis plus d'un an) : - Enseignants - ATER - Etudiants en contrat doctoral unique type 2 avec charge d'enseignement - Auxiliaires en poste depuis plus d'un an (lecteurs...) - Administratifs (BIATSS)  Pour les personnels en exercice partagé, sur un autre établissement, exonération si la résidence administrative de rattachement est l'UT2J	Pour les titulaires : Dernier bulletin de salaire de moins de trois mois Pour les agents contractuels : Dernier bulletin de salaire de moins de trois mois + contrat de travail
N°5 - DECISION du CA du 17/12/91 Critères sociaux après avis d'une assistante sociale et une étude des critères pédagogiques	Demande d'exonération sur critères sociaux, visée par le service social
N°6 - DECISION du CA du 17/12/91 modifiée par le CA du 28/06/2011 Titulaire du RSA : Exclusivement les titulaires du RSA parent ou futur parent isolé	Attestation de la CAF
N°7 - DECISION du CA du 17/12/91 Etudiant étranger relevant d'un accord de coopération internationale ratifié par le CA	Photocopie de l'accord de coopération internationale
n°8 - DECISION du CA du 26/11/96 Etudiants boursiers inscrits à plusieurs diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers : exonération	pour l'année en cours, notification d'attribution définitive ou notification conditionnelle étudiée et validée par le bureau des affaires sociales
n°9 - DECISION du CA du 13/07/00 les ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants Exonération pour les boursiers inscrits à plusieurs diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers nationaux	Pour l'année en cours : - notification d'attribution définitive de l'année précédente - notification définitive ou conditionnelle de l'année en cours portant la mention « rejet pour crédits ECTS insuffisants »
N°10 - DECISION du CA du 28/06/2011 Etudiants doctorants soutenant leur thèse avant le 31 décembre de l'année en cours	Justificatif de soutenance de la thèse
n°11 Après étude du dossier par le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, décision du Président de l'UT2J	Courrier relatif à la demande, accompagné des pièces justificatives s'y référant, si nécessaire.

## Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

	Pour une demande d'exonération selon les critères définis par le Conseil d'Administration	Pour une demande d'exonération sur critères sociaux
La fiche étudiant (jointe au dossier)	✓	✓
Une enveloppe timbrée à votre adresse	✓	✓
Le dernier relevé de notes		✓
Photocopie des pièces justificatives attestant de votre situation	✓	
Une lettre précisant le motif de la demande		✓
Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription de l'année en cours (facture)	✓	✓
	<i>pour une demande réalisée jusqu'au 31/10/2014</i>	
Deux RIB à votre NOM et PRENOM (joindre un courrier si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire)	✓	✓
	<i>pour une demande réalisée jusqu'au 31/10/2014</i>	

## Informations complémentaires :

- L'exonération des droits de scolarité n'entraîne pas automatiquement l'exonération des droits du SED.
- L'exonération des droits de scolarité ne permet pas d'être exonérée de la cotisation de la Sécurité Sociale.
- Pour une demande d'exonération sur critères sociaux, l'étudiant doit prendre un rendez-vous auprès du service social du SIMPPS au 05.61.50.41.41. ou du CROUS au 05.62.12.54.52. pour évaluation de sa situation sociale.

## Liste des correspondants affaires sociales :



*Sous réserve de modifications*

COMPOSANTES ET ANTENNES	SITES	NOM DU CORRESPONDANT AFFAIRES SOCIALES	TELEPHONE	TELECOPIE	E-MAIL
UFR Histoire, Arts et Archéologie	Toulouse	Madame Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	<a href="mailto:christen@univ-tlse2.fr">christen@univ-tlse2.fr</a>
Antenne UFR HAA	Cahors				
	Montauban				
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères	Toulouse	Madame Valérie LACUBE-PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	<a href="mailto:lacube@univ-tlse2.fr">lacube@univ-tlse2.fr</a>
IPEAT					
UFR Philosophie, Lettres, Musique	Toulouse	Madame Sandra SANNAC	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	<a href="mailto:sandra.sannac@univ-tlse2.fr">sandra.sannac@univ-tlse2.fr</a>
IFMI	Toulouse				
UFR Psychologie	Toulouse	Madame Florence VILLETTE	05.61.50.49.21.	05.61.50.49.50.	<a href="mailto:florence.villette@univ-tlse2.fr">florence.villette@univ-tlse2.fr</a>
UFR Sciences Espaces et Société	Toulouse	Madame Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	<a href="mailto:affsoc.ses@univ-tlse2.fr">affsoc.ses@univ-tlse2.fr</a>
Antenne UFR SES	Foix				
ESPE St Agne, Muret, Ranguel	Toulouse	Madame Gisèle CABESSUT	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	<a href="mailto:gisele.cabessut@univ-tlse2.fr">gisele.cabessut@univ-tlse2.fr</a>
Antennes départementales	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
ESAV	Toulouse	Madame Djazaira BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	<a href="mailto:bdjazz@univ-tlse2.fr">bdjazz@univ-tlse2.fr</a>
DED	Toulouse	Madame Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	<a href="mailto:edclesco@univ-tlse2.fr">edclesco@univ-tlse2.fr</a>
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	Monsieur Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	<a href="mailto:benazeth@univ-tlse2.fr">benazeth@univ-tlse2.fr</a>
		Monsieur Katab TOUAOULA	05.61.50.38.90.		<a href="mailto:katab.touaoula@univ-tlse2.fr">katab.touaoula@univ-tlse2.fr</a>
IUT II	Blagnac	Monsieur Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	<a href="mailto:michel.durand@univ-tlse2.fr">michel.durand@univ-tlse2.fr</a>
IUT II	Figeac	Monsieur Denis LO JACONO	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	<a href="mailto:scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr">scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr</a>
ISTHIA	Toulouse	Madame Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	<a href="mailto:cregut@univ-tlse2.fr">cregut@univ-tlse2.fr</a>
	Foix	Madame Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	<a href="mailto:isthia.foix@univ-tlse2.fr">isthia.foix@univ-tlse2.fr</a>

## Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des remboursements des droits d'inscription des étudiants boursiers et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales-, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR010 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – [dive@univ-tlse2.fr](mailto:dive@univ-tlse2.fr)

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

**Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.**